

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D85

Séance du 24 septembre - Convocation du 18 septembre 2009

Compte rendu affiché le 2 octobre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés : Mme GLATARD par Mme GOYON, Mme LEBAHAR par Mlle FERNANDES, Mme RIVE-OLLIVIER par M. BOUREZG, M. VALETTE par M. CHRETIN, M. CLARET par M. OLLIVIER, M. RACHAS par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Dénomination Halte Fluviale

La commune dispose d'une halte-fluviale réalisée conjointement par la ville de Neuville-Sur-Saône et la Communauté Urbaine de Lyon.

Le prochain festival de cinéma du Grand Lyon "Lumière 2009" contenant des animations de qualité à Neuville-Sur-Saône, il est proposé de profiter de cette occasion pour dénommer cet équipement "Halte-Fluviale des Frères Lumière".

La justification liée au festival qui se déroule du 13 au 18 octobre 2009 dans le Grand Lyon est évidente. Elle est renforcée par un évènement historique et culturel de première importance : l'un des premiers films tournés dans le monde l'a été à Neuville-Sur-Saône. Il avait pour thème l'arrivée, en bateau (à hauteur de la halte-fluviale), des congressistes participant à un rassemblement de photographes. Les opérateurs de l'époque étaient les frères Lumière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DENOMME "Halte-Fluviale des Frères Lumière" l'équipement situé en bord de Saône, place du marché, destiné à favoriser la halte et le stationnement des bateaux circulant sur la Saône**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2009
- Publication ou affichage le 30/09/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 septembre 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.